



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville
Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34
Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 26 octobre 2020

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, André VIALLET, Lucie BALMET, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON

Excusés : Christelle PREUX (procuration à Michel JEANNIN) - Dominique PICAVEZ (procuration à Michel PLEUCHOT) - Elodie JODAR, (procuration à Valérie CHALLON) - Sandrine BOSCARO (procuration à Frédéric MAUGIRON)

➤ **Point sur le travail des commissions :**

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

Mise en place de restrictions suite aux différents arrêtés préfectoraux. MPT fermée depuis le 26 octobre notamment. Centre aéré est maintenu avec de nbx enfants.

Compte-rendu de la réunion avec l'ESB : mise à jour du planning 2020-2021 – quelques ajustements sont à voir sur les créneaux accordés aux différentes associations.

Pour l'instant, l'ASSM est autorisée à pratiquer l'activité foot sur le stade mais sans accès aux vestiaires et sans passage par le bâtiment MPT.

- Commission logement :

Travaux terminés dans les 2 logements vacants de l'école Hubert MINGARELLI – Proposition de révision des loyers des 3 appartements vacants

- CCAS :

Commande colis en cours – la distribution s'organisera avec les membres du CCAS

- Commission information et communication :

Commission information tenue le 20 octobre dernier. Susvill'info en cours de préparation. Réunion avec M. MORICCO pour futur site internet programmée le 27 octobre.

- Commission école :

Arrêt de bus Nantizon déplacé côté mairie/MPT.

Radar pédagogique commandé, va être posé le 28 octobre.

Panneau de signalisation « crayons écoles » commandé.

Devis pour sécurisation du cheminement le long de la RD 529 en cours.

Conseil d'école programmé le 3 novembre.

- Commission santé :

Report de l'idée du club « seniors ».

Rappel des gestes barrières à tenir par tous !

- Commission travaux :

Gilles va profiter des vacances pour réaliser les demandes dans l'école.

Montage de l'unimog en cours pour le déneigement

- Commission urbanisme

PV réalisé pour l'affouillement de sols au Psychagnard. Courrier reçu de la part de l'avocat des personnes concernées. Réponse en cours.

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

Convention d'occupation du domaine public avec « Jeux Rigole » – Locaux de l'ancienne école de Nantizon – Année 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Jeux Rigole » était hébergée depuis l'année 2018 dans la salle du Conseil municipal suite à son éviction des locaux du centre socioculturel Georges MAUGIRON.

Il propose au Conseil municipal que l'association « Jeux Rigole » puisse utiliser la salle la plus au nord de l'ancienne école de Nantizon + sanitaires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec « Jeux Rigole » pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon, année 2020-2021, établie à titre gratuit.

Convention d'occupation temporaire de terrain relative à la réalisation d'une campagne de prélèvements de sol et de sédiments le long de la Jonche avec le SYMBHI

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le SYMBHI pour la réalisation de travaux de restauration de la Jonche prévus entre le Mas Briançon sur Pierre Châtel et le pont de la Robine sur Susville. Préalablement à la préparation des travaux, le SYMBHI a lancé une étude d'évaluation de la contamination au PCB et autres polluants des sédiments et sols de la Jonche. Dans ce cadre, une campagne de prélèvements est à mettre en œuvre sur des terrains communaux. La durée des travaux est estimée à 3 semaines sur le dernier trimestre 2020.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec le SYMBHI.

Demande d'aide financière au Conseil Départemental pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment « Maison Pour Tous »

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal depuis plusieurs années de réhabiliter l'ensemble des bâtiments communaux par une programmation pluriannuelle

Il indique que les menuiseries du bâtiment de la « Maison Pour Tous » sont anciennes et en très mauvais état ce qui implique une forte déperdition d'énergie et un faible confort pour ses usagers. Ces travaux sont nécessaires et viennent compléter tout le travail effectué sur la régulation du réseau de chaleur des bâtiments de Nantizon.

Il s'agit de remplacer les menuiseries côté façade sud, soit les salles suivantes : bibliothèque, salle arc-en-ciel, bureaux, salle de danse, salle de musculation ainsi que les menuiseries en façade nord (salle ex-bar boulodrome). Le remplacement des stores de la salle bibliothèque est également prévu.

Le Conseil municipal, valide le projet présenté, adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant HT de 39793.64 €

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère (Dotation territoriale)	40%	15 917.46	26/10/2020
Sous-total subvention publique	40 %	15 917.46	
Auto-financement	60%	23 876.19	

TOTAL	100%	39 793.64	
--------------	-------------	------------------	--

Et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale.

Demande d'aide financière au programme « Sylv'Actes » - Projet avec l'ONF pour l'enrichissement par plantation, parcelle n°23

Monsieur l'Adjoint en charge de la forêt rappelle au Conseil municipal le projet validé en collaboration avec l'ONF sur la parcelle n°23 pour effectuer de nouvelles plantations. Il indique que les travaux s'élèvent à 4 987.21 € HT.

Le Conseil municipal, adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant HT de 4 987.21 € HT :

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Programme « Sylv'Actes »	40 %	1 994.80	26/10/2020
Sous-total subvention publique	40%	1 994.80	
Auto-financement	60%	2 992.41	
TOTAL	100%	4 987.21	

Et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux auprès du programme Sylv'Actes.

Certification de la gestion durable de la forêt communale – « PEFC »

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la certification PEFC et valide la contribution financière pour 5 années de 421.44 €

Avenant à la promesse unilatérale de vente avec la SAFER – projet de centre équestre sur les terrains de l'ancienne centrale.

Monsieur le Maire rappelle le projet de centre équestre porté par Mlle MALLIER sur les terrains de l'ancienne centrale. Il rappelle la délibération du 24 décembre 2019 et la promesse de vente signée avec la SAFER pour un montant de 20 692.65 € avec une date d'échéance au 31/10/2020. Il indique qu'avec le début d'année 2020 très particulier que nous avons vécu, le projet a pris du retard et qu'il est nécessaire de prolonger la promesse de vente d'une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal Autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation (jusqu'au 31/10/2021) de la promesse de vente signée avec la SAFER pour un montant de 20 692.65 €.

Révision des loyers de 3 appartements communaux

Madame l'Adjointe en charge des logements indique que la commission logements propose la révision des loyers de 3 appartements communaux situés un à l'ancienne école de Nantizon et deux sur l'aile ouest du groupe scolaire Hubert Mingarelli.

Elle explique que la révision des loyers est ancienne et qu'il convient de profiter du départ des locataires pour effectuer une mise à jour des loyers. Elle rappelle que cette révision a vocation à établir un loyer juste pour les locataires et la commune en fonction de la taille, de la situation et de l'état des appartements mis en location.

Le Conseil municipal valide la révision des 3 loyers + charges proposée par la commission logements, à compter du 1er novembre 2020 les suivants :

❖ **Appartement n°8, ancienne école Nantizon côté primaire, 81 m², 4 pièces**

Loyer :	350.00 €
Tarif fourniture chaleur :	103.00 €
Taxe ordures ménagères :	09.72 €
Soit un total de :	472.72 €

❖ **Appartement n°12, aile ouest école H. MINGARRELI, 90 m², 4 pièces**

Loyer :	420.00 €
Tarif fourniture chaleur :	120.00 €
Taxe ordures ménagères :	11.02 €
Soit un total de :	551.02 €

❖ **Appartement n°13, aile ouest école H. MINGARRELI, 89 m², 3 pièces**

Loyer :	350.00 €
Tarif fourniture chaleur :	120.00 €
Taxe ordures ménagères :	11.02 €
Soit un total de :	481.02 €

Aide financière aux communes sinistrées par la tempête Alex du 2 octobre 2020

Suite à la tempête « Alex » qui a fait d'importants dégâts dans les vallées de la Vésubie et de la Roya le 2 octobre dernier, le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de 500 € à destination des communes sinistrées et durement touchées par la tempête Alex du 2 octobre 2020 par le biais de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

Budget communal 2020 : décision modificative n°2

Le Maire indique la nécessité de réalisation une décision modificative au BP 2020 afin de prendre en compte une recette non prévue à l'article 773 (remboursement du trop-perçu en 2019 par l'assurance du personnel « Gras Savoye » de 1818.86 € - fin du contrat au 31/12/2019)

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n°2 au budget communal 2020 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 773 : Mandats annulés (ex. antérieurs)		2000.00 €
Total R 77 : produits exceptionnels		2000.00 €
R 70878 : Remb. par autres redevables	2000.00 €	
Total R70 : Produits des services	2000.00 €	

Attribution de subvention à la MPT pour la gestion de la bibliothèque

Afin de préciser le fait que la subvention attribuée à la bibliothèque est en fait versée à la MPT dans le cadre de la convention de DSP liant la commune à la MPT, il est nécessaire de réattribuer la subvention bibliothèque à la MPT.

Le Conseil Municipal attribue à la Maison Pour Tous une subvention de 1980 € pour la gestion de la bibliothèque, vu la convention de DSP 2016-2021 liant la MPT à la commune.

Organisation d'un processus d'échange et d'information à destination de la population en vue de la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur du chevalement : définition des objectifs et des modalités

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du secteur du chevalement. Il expose que pour un projet d'une telle envergure, il est important que les habitants de la commune puissent être associés, informés lors de son élaboration et qu'ils puissent avoir l'occasion de s'exprimer sur celui-ci. Cette démarche est nécessaire à l'amélioration continue du projet, son efficacité et contribue à en asseoir sa légitimité. Elle contribue à une plus grande transparence des décisions de la commune.

Il explique que la formalisation par délibération des objectifs et des modalités de ce processus d'échange et d'information permet d'instaurer un certain cadre et de mobiliser le Conseil municipal dans une volonté de transparence de ses décisions et de recherche de la plus grande intelligence collective.

Le Conseil municipal fixe les objectifs suivants au processus d'échange et d'information sur le projet d'aménagement du secteur du chevalement :

- Informer les habitants par la présentation du projet et ses évolutions ;
- Rendre lisible le projet par tous ; donner les éléments essentiels sur la mise en œuvre du projet, les acteurs impliqués, les contraintes et les éléments non négociables.
- Enrichir le projet par les discussions, les débats, les propositions qui peuvent émerger tout au long de son élaboration
- Répondre aux doutes et aux craintes en amont des décisions.

Et fixe les modalités du processus d'échange et d'information de la façon suivante :

- Organisation de réunions publiques, au minimum une (à définir en fonction de l'évolution du contexte sanitaire lié à la COVID 19), dont le lieu et l'endroit seront communiqués ultérieurement par affichage et insertion dans le journal local.
- Rédaction d'articles d'information réguliers dans le journal communal « Susvill'info »
- Mise en place d'un dossier spécifique permettant l'accès aux éléments du projet (et enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents), dans un premier temps consultable en mairie et en ligne sur le site de Isère Aménagement ou lorsque le site internet de la commune sera opérationnel – et d'un registre accompagnant le dossier dans lequel les habitants peuvent inscrire leurs observations.

Dit que ce processus d'échange et d'information à destination de la population est complètement facultatif et indépendant de toute concertation règlementaire à laquelle pourrait être soumis le projet ultérieurement.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine

Le Maire rappelle l'opposition au transfert de la compétence PLU à la CCMatheysine votée en 2017. Il indique que sans manifestation d'opposition, le transfert serait effectif au 1^{er} janvier 2021.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU, le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine

Eau potable : Rapport Prix Qualité du Service 2019

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport permet d'avoir une vision simple de la gestion du service et de son évolution. Il est public et permet d'améliorer l'accès des usagers à l'information et d'assurer la transparence de la gestion des services.

Après sa présentation par le Maire, le Conseil adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en Eau potable de la commune de Susville pour l'année 2019.

Indemnités de chaussures et de petit équipement 2020

Le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité d'octroyer aux fonctionnaires territoriaux (titulaires, stagiaires, contractuels) dont les fonctions entraînent une usure anormalement rapide des chaussures et vêtements de travail une indemnité spécifique (décrets 60-1302 du 5 décembre 1960 et 74-720 du 14 août 1974).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de chaussures et/ou de petit équipement aux agents titulaires, stagiaires et non-titulaires sur emplois permanents dont les fonctions entraînent une usure anormalement rapide des chaussures et vêtements, à l'exception de ceux pour qui la commune fournit des chaussures et/ou vêtements de travail (hormis équipements de sécurité) qui exercent leurs fonctions dans les secteurs suivants : Technique et éducation et fixe l'indemnités chaussures à 32.74 € et l'indemnités de petit équipement à 32.74 €.

Attribution de « chèques cadeau Noël » 2020 au personnel communal

Afin de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité et dans la poursuite des engagements pris depuis 2002, le Conseil municipal décide l'attribution de « chèques cadeau Noël » pour l'année 2020 en faveur de l'ensemble du personnel communal en activité au 30 novembre 2020, titulaire et non-titulaire (contrat de plus de 6 mois ou reconduit depuis plus de 6 mois) pour un montant de 130 € par agent.